



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –

31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr

ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STADES N° 2022-ES-005 du 11/01/2022 au 17/01/2022 inclus

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne
(Haute-Garonne)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2.,
Vu les intempéries et les inondations de ces derniers jours,
Considérant l'état actuel des terrains de sports de la commune de Bérat (31),
Vu la consultation avec le club de football de l'US Bérat,

ARRÊTE

Article 1° / Les entrainements et matchs devant se dérouler sur le terrain d'honneur « Daniel BEAUTES » ainsi que sur le terrain d'entraînement situés Chemin du Stade 31370 BÉRAT seront interdits à partir du **mardi 11/01/2022 jusqu'au lundi 17/01/2022 inclus** pour causes d'intempéries et de terrains impraticables.

Cette décision sera susceptible d'être reconduite en fonction de la météo de la semaine.

Article 2° / Le présent arrêté sera transmis aux associations concernées ; au District de football de la Haute-Garonne, affiché en mairie ainsi qu'à l'entrée du stade par le club.

Le Fousseret, le 11/01/2022

Le Directeur Général des Services Techniques,
Thierry de CHASTEIGNER

